

4. AMÉNAGEMENT ET GESTION D'ESPACES VERTS PUBLICS PAR L'IBGE DE 1993 À 2001

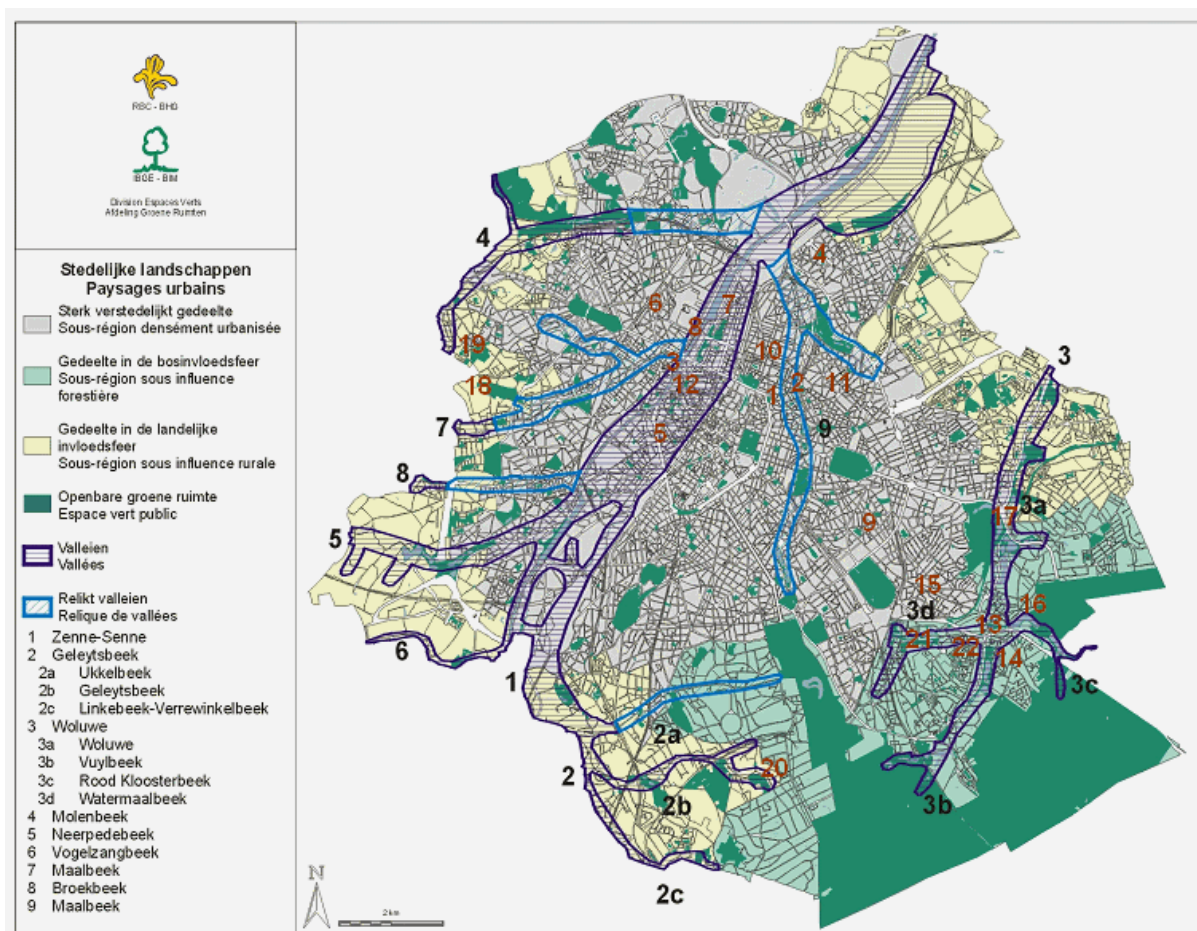
La superficie occupée par les parcs, jardins et bois accessibles au public est de 2.779 ha (environ 18% de la superficie de la Région). En Région de Bruxelles-Capitale, l'aménagement et la gestion des espaces verts publics se répartissent entre diverses administrations : l'IBGE et l'AED au niveau régional, et les administrations communales. Cette fiche concerne uniquement les espaces dont s'occupe l'IBGE (Division Espaces verts). L'IBGE gère 2.210 ha: 400 ha de parcs, 1.685 ha de forêts et 125 ha de réserves naturelles.

1. Aménagements et réaménagements d'espaces verts

Depuis 1993, de nombreux espaces verts ont été aménagés ou réaménagés par l'IBGE dans l'optique du maillage vert (voir fiche 6) dont les principes peuvent se résumer comme suit:

- créer une continuité verte par l'aménagement de nouveaux espaces verts et de liens verdurisés
- assurer distribution géographique des espaces verts qui tienne compte du manque d'espaces de loisir dans le pentagone et la première couronne.

Carte 4.1 : Localisation des parcs aménagés ou réaménagés dans le respect des paysages urbains



1.1. En ville dense :

1. Le Square Frick, où un parc a été aménagé en respectant des exigences esthétiques tout en offrant une réponse adaptée aux besoins récréatifs d'un jeune public. Les travaux ont débuté en janvier 1995 et se sont achevés en juin 1995.

2. Le Parc de Liederkerke (Saint-Josse-ten-Noode), commencé en septembre 1997, petit parc aménagé pour répondre en premier lieu aux attentes d'un public en majorité très jeune, comporte donc surtout des aires de jeux vertes et tranquilles ; son grand succès a conduit à son extension et son réaménagement pour satisfaire encore mieux la demande en terrains de jeux. Les travaux ont été clôturés en février. Ce parc répond au souci d'une meilleure répartition spatiale des espaces verts au sein des 19 communes de la Région

3. Le Parc Bonnevie (Molenbeek-Saint-Jean) commencé en avril 1996 a été achevé en novembre de cette même année. Il met l'accent sur des espaces de jeux créatifs, a été conçu de manière extrêmement originale en collaboration avec les riverains. Il s'agit du résultat d'une excellente collaboration entre les associations locales (comités de quartier,...) et les pouvoirs publics (communaux et régionaux) dans le but d'offrir aux habitants d'un quartier peu favorisé une vaste aire de détente, de loisir et de jeux pour les plus jeunes. Cette action a permis de réhabiliter un terrain laissé vacant après la construction du métro et utilisé comme parking sauvage ou dépôt clandestin. La préparation de ce projet a bénéficié du travail de qualité réalisé par la Maison de quartier sur le terrain. Les jeux ont été conçus et réalisés par les jeunes de la Maison. De plus, leur entretien et réparations éventuelles seront également pris en charge par ces jeunes.

4. Le Parc Lacroix montre la nécessité d'adapter les espaces verts aux demandes des usagers, et souligne une fois encore l'utilité du développement d'un réseau dense d'espaces verts variés, dans lesquels peuvent évoluer tous les groupes de population et d'âge : les besoins en terrains de jeux ont rapidement causé la transformation de ce parc, équipé d'un terrain de basket-ball, en un grand terrain vague sans qu'aucune chance ne soit laissée à la végétation qui y avait été plantée. La mise à disposition d'une population jeune et dynamique des espaces trop petits et trop peu nombreux conduit très rapidement à leur dégradation et à leur destruction. Les travaux d'aménagement ont commencé en octobre 1995 et se sont achevés en mars 1996.

5. Le Parc de la Rosée, à Anderlecht, commencé en mai 1999, s'ajoute au contrat de quartier en cours et s'insère dans un vaste projet social, visant à redonner vie à l'un des quartiers délaissés de la ville, Cureghem. Ce parc, haut en couleurs, permet, notamment, aux habitants de tous âges de donner libre cours à leur imagination en mettant à leur disposition de larges surfaces de murs périphériques afin de réaliser une grande fresque murale. Les travaux ont été clôturés en février 2000.

6. Le Square du Laekenveld, (Molenbeek-Saint-Jean), situé dans un quartier datant du début du siècle, à l'arrière du site de Tour et Taxis, propose aux riverains un espace de détente, harmonieux et accueillant, avec le même concept que celui développé pour le parc Bonnevie. Afin d'homogénéiser et sécuriser l'espace, l'IBGE a également pris en charge la rénovation des grilles limitant l'espace côté Tour et Taxis. Ce projet est l'aboutissement d'une vaste collaboration entre la commune, la Région et les habitants du quartier, dans le but de proposer aux jeunes du quartier un lieu de détente et de jeux. Les aménagements ont commencé en avril 1999 et se sont achevés en juin 2000.

7. Le Parc Gaucheret (Schaerbeek) est un tout nouvel espace vert, situé sur la place Gaucheret, dont les aménagements ont débutés en mars 1999. Il est fonctionnellement divisé en aires de jeux et en espaces-rencontre constitués d'espèces plantées et minérales et comporte un agoraspace et une fontaine. Ce parc sert de liaison inter-quartiers, dans un cadre de verdure sécurisant car largement éclairé et contribue à redistribuer un peu plus équitablement les surfaces vertes au sein de notre région. Les travaux se sont achevés en novembre 2001.

8. Le quai du Bassin Béco (centre de Bruxelles), à proximité de la place Saintelette, offre à ce quartier redynamisé (KB, Communauté française,...) un espace public aéré, propice au tourisme fluvial (ponton d'embarquement de "Brussel by water") et ouvert au secteur horeca. Cet unique espace public au contact du canal a été créé, en 1999, avec une dimension paysagère qui en fait un lieu de détente, bienvenu dans un quartier malmené.

9. Le Parc Jouët-Rey (Etterbeek) est une "cité-jardin", restée à l'abandon depuis une vingtaine d'années. En avril 1998, des aménagements commencent visant tant à restaurer les maisons qu'à en aménager les jardins et à en accentuer les surfaces. Le centre de la cité, devenant accessible au public, permet d'éviter l'enfermement de ses habitants en un ghetto. Les travaux se sont terminés en mai 1999. Les espaces verts de la Cité Jouët-Rey, à Etterbeek, ont fait l'objet d'une rénovation globale en 2001.

10. Le coin avenue de la Limite/rue du moulin, est un petit espace public de proximité, aménagé en 1999, où

les jeunes de ce quartier si peu verdurisé de Saint-Josse, peuvent se retrouver pour jouer dans un cadre spécialement aménagé pour eux.

11. Le Parc Dailly se trouve sur le site de l'ancienne caserne Prince Baudouin à Schaerbeek, en zone régionale prioritaire au PRD. Les aménagements principaux ont été réalisés d'avril 2000 à juin 2001.

12. Le Quai au Foin, situé dans Bruxelles-Ville, a fait l'objet d'une pré-étude en 1999-2002. Les aménagements consistent en la réhabilitation d'un espace vert abandonné et d'un parking. Le début des travaux est prévu pour le printemps 2003.

.1.2. Dans la zone d'influence de la forêt de Soignes :

13. Le Bergoje dont le caractère forestier initial a été préservé autant que possible ; le Roodkloosterbeek y a été intégré de manière optimale (valorisation du caractère humide) ; la gestion du site se fonde sur des principes écologiques.

14. La Cité Lambin (Auderghem) qui assure la liaison entre le parc Ten Reuken et le Rouge-Cloître, à Auderghem, constitue un des maillons non négligeable du maillage vert. D'une superficie de 60 ares, il propose des zones de jeux pour jeunes enfants, de rencontre pour adolescents ainsi qu'une aire de pique-nique avec barbecue. Les travaux ont débuté en novembre 1998 et se sont achevés en mars 1999.

15. Le Parc Charlent (Auderghem) dans lequel sont réparties sur 25 ares, différentes zones de jeux, dont une structure de type "agoraspace" pour adolescents. Ces zones de jeux ont été aménagées en février 1999 et ont été finies en juin 1999.

16. Le réaménagement des prairies du Rouge-Cloître s'inscrit dans le cadre du schéma directeur de rénovation du site du Rouge-Cloître. Il vise à proposer des prairies de jeu à l'attention, par exemple, des mouvements de jeunesse, dans lesquelles serpenteront des chemins et aux abords desquelles seront aménagées de nombreuses plantations. Une autre facette de ce projet est l'agrandissement de la zone des potagers, visant ainsi à proposer aux amateurs des parcelles de potagers de qualité, dans un souci de respect du site.

Les jardins intérieurs du Rouge-Cloître, à Auderghem, font l'objet d'un projet de réaménagement basé sur des données historiques, paysagères et écologiques. L'étude est en cours.

17. Plusieurs passerelles destinées aux piétons et aux cyclistes ont été construites en 2000 sur le tracé de l'ancien chemin de fer Bruxelles-Tervuren : au-dessus de la chaussée de Wavre, de l'Avenue du Parc de Woluwe et de la rue Bovenberg. La même année, le pont Jasmin -un pont en maçonnerie qui coupe la promenade de l'ancien chemin de fer- a également été restauré. Une quatrième passerelle qui permet de franchir le carrefour boulevard du Souverain - avenue de Tervuren a été réalisée en 2001. Cet ouvrage d'art est le point d'orgue de la promenade.

.1.3. Dans les reliques du paysage rural :

18. Le Scheutbos, aménagé entre novembre 1993 et mai 1995, à la limite de la zone urbaine et qui forme une transition avec la Région flamande ; son aménagement, qui contraste avec les blocs résidentiels voisins et les routes très fréquentées toutes proches, a su respecter et combiner des intérêts divers : écologie du paysage, esthétique, aspect social et éducatif :

- la gestion extensive des prairies favorise le développement d'une plus grande diversité
- une zone riche en orchidées est gérée dans une optique de protection de la nature
- une zone de jeux répond aux besoins des plus jeunes
- les jardins potagers, présents au départ, ont été réaménagés mais préservés
- une zone de démonstration, comprenant plusieurs parcelles dont la gestion diffère (de la gestion "classique" à la gestion très "naturelle") développe l'aspect éducatif

L'ensemble forme une transition réussie entre ville et "campagne", multifonctionnelle, esthétique, écologique et paysagère, tout en répondant aux besoins sociaux.

19. Le Bois du Wilder, zone semi-naturelle que des projets antérieurs transformaient en un parc classique, a

été finalement aménagé en parc écologique à la suite d'un processus de concertation. Par une gestion extensive, cet aménagement vise à la fois à préserver la valeur biologique du site et à l'ouvrir au maximum aux besoins de loisirs du public. L'aménagement n'a cependant pas pu atténuer l'importante pression récréative, responsable de la dégradation de la partie du site la plus précieuse sur le plan de l'histoire naturelle et de l'écologie - la hêtraie et sa flore printanière - et donc d'une perte évidente de biodiversité ; pour y réussir, il aurait fallu mettre en place une politique plus restrictive à l'égard d'un certain public et déplacer des activités récréatives vers d'autres parties du site. En revanche, après réaménagement, le Wilder a acquis une plus-value écologique certaine, due à l'amélioration de la gestion de l'étang et la protection de certaines zones forestières.

20. Le Parc Fond'Roy (Uccle) est un site restauré, en 1999, dans le but de préserver l'intérêt champêtre et la biodiversité, tout en garantissant son accessibilité au public. A cela s'ajoute également le souci de favoriser les activités didactiques et pédagogiques, au niveau de la zone humide, par le placement d'un ponton d'observation sécurisé par une rambarde et d'une promenade sur caillebotis, longeant le marais jusqu'aux abords de la source.

.1.4. Dans le paysage marqué par le passé hydrographique :

21. Le Parc de la Héronnière, dont l'aménagement a été axé sur la remise à ciel ouvert du ruisseau Watermaelbeek et la structuration du parc autour de cette élément. L'aménagement du parc s'est fait en tenant compte de son caractère multifonctionnel : sur le plan de l'esthétique et du paysage, le caractère forestier initial a été préservé lorsqu'il était présent; l'accent a également été placé sur l'aspect aquatique, par l'installation de végétations marécageuses ; dans ce quartier très peuplé, les équipements récréatifs ont été adaptés à la demande (ex. parcours de cyclo-cross). Ce parc fait également office de zone de liaison pour faciliter la mobilité ; cette fonction très appréciée s'intègre parfaitement dans le cadre du "maillage vert".

La référence au caractère humide initial se retrouve également dans l'aménagement du Bergoje (v. ci-dessus), par le biais du réaménagement du ruisseau Roodkloosterbeek. Ici aussi, des cheminements verts destinés aux promeneurs et aux cyclistes ont été aménagés en direction de la forêt de Soignes.

22. Le Clos des pommiers fleuris (Auderghem) a été réaménagé, de février 1999 à janvier 2000, en fonction des préceptes du maillage bleu. Les berges de la Woluwe sont rénovées en cet endroit et un sentier de promenade agrémenté de nouveaux pommiers a été mis en état. Ceci permet aux promeneurs de rejoindre le viaduc d'Auderghem, au départ du parc Seny, en restant dans un cadre de verdure.

2. Gestion des espaces verts

La gestion des espaces verts vise à préserver un équilibre entre la fonction paysagère et écologique (éléments naturels) et les diverses fonctions récréatives. Comme pour la plupart des structures urbaines, c'est donc la gestion de la mixité qui est au coeur du débat. Dans la recherche d'équilibre entre les différentes fonctions que peut avoir un site, la demande des citoyens est à examiner en relation avec la localisation et la structure de ce site. Cette démarche s'applique aussi bien à l'échelle régionale que locale.

La palette des gestions des espaces verts en Région bruxelloise se décline en un continuum, depuis la protection des caractéristiques biologiques (les réserves naturelles) jusqu'à la mise en avant-plan des fonctions récréatives (parc Bonnevie, parc de Liedekerke), avec toutes les nuances possibles entre ces deux extrêmes.

A l'échelle locale, la gestion différenciée est de plus en plus pratiquée : il s'agit, par une appréciation fine des sites et de l'usage qui en est fait, d'appliquer des modes de gestion spécifiquement adaptés aux différentes zones. A titre d'exemple, une pelouse peut être divisée en deux parties, la plus robuste dévolue à la récréation (jeux de ballon, ...) et la plus fragile à la protection du biotope.

Cette technique permet d'accroître la gamme des fonctions d'un site, et donc sa richesse.

Elle se pratique depuis 1997 dans le Parc de Woluwé, où certaines pelouses qui ne sont plus tondues aussi fréquemment voient se développer une flore spontanée très diversifiée.

.2.1. Les équipements dans les parcs publics

Les parcs publics incluent des infrastructures (chemins et sentiers, ponts, bâtiments) et quantité d'équipements propres à accueillir le public en toute sécurité et à rendre sa visite agréable, délassante et intéressante.

Le tableau 4.2 fournit un aperçu de la présence de quelques équipements récréatifs et esthétiques dans les parcs publics.

Tableau 4.2 : Equipements des parcs publics régionaux

Type d'équipement	Nombre de parcs comportant l'équipement	% (par rapport au nombre total de parcs)
Bassin - Fontaine	51	17%
Aire de jeux pour enfants	133	44%
Bac à sable	82	27%
Aire de jeux mixte	77	25%
Monument - Statue	63	21%

Près de la moitié des parcs régionaux possèdent des aires de jeux pour les enfants en âge d'école primaire. Les bacs à sable pour les petits et les terrains de jeux mixtes pour les adolescents sont également bien représentés. Cependant l'état et la qualité de ces équipements sont très variables et une restauration s'impose dans bien des cas. Par ailleurs, l'offre est clairement inférieure à la demande, en particulier dans les zones centrales densément habitées où la proportion d'enfants et de jeunes est élevée. Les trop rares espaces de proximité bien pourvus d'équipements récréatifs existants y subissent par conséquent une forte pression qui mène à leur dégradation.

Aux cours de ces dernières années, on compte plusieurs améliorations des infrastructures dans et autour des espaces verts :

- Installation d'engins pour enfants dans le bois de Wilder, dans le Scheutbos, sur l'ancienne voie de chemin de fer Bruxelles-Tervuren, dans le Parc Dailly, dans le Parc Gaucheret, dans le Parc Roi Baudouin, dans le site du Rouge-Cloître, à la Cité Administrative, au Parc de la Rosée.
- Signalisation (panneaux indicateurs, panneaux d'information,...) dans la vallée de la Woluwe, le Parc Elisabeth, le Botanique et le Parc du Cinquantenaire.
- Eclairage dans le Parc de Woluwe, Seny, Ten Reuken, Jaegersveld et l'ensemble des espaces verts liés à la remise à ciel ouvert de la Woluwe.

.2.2. Les potagers aménagés dans certains parcs

Le maraîchage exercé par les particuliers à des fins non-économiques est un type de récréation fort recherché par les citoyens. On trouve des zones de potagers associées à différents types d'espaces verts: parcs publics, friches, talus de chemins de fer. On dénombre 160 zones de potagers, spontanées ou non, couvrant une surface totale de 102 ha. Certains bois ou parcs gérés par l'IBGE accueillent des zones de potagers : bois du Wilder, le Scheutbos, le Rouge-Cloître, le parc Tournay Solvay,

.2.3. Les bois et forêts

Les bois et forêts sont soumis à une pression récréative croissante. Pour remédier à cette situation, le Gouvernement régional a produit un outil juridique, l'Ordonnance du 30 mars 1995 relative à la fréquentation des bois et forêts dans la Région de Bruxelles-Capitale, qui vise à en concilier les fonctions récréatives et écologiques.

L'Arrêté d'exécution du 28 septembre 1995 désigne les voies ouvertes à la circulation du public et précise pour chacune d'elles les catégories de véhicules et d'usagers qui peuvent y avoir accès. Il définit aussi la signalisation à mettre en place.

Le tableau 4.3 donne les longueurs de voies autorisées aux différents usagers dans la partie de la forêt de Soignes située en Région de Bruxelles-Capitale. En particulier, les piétons ont libre accès à 111 km de chemins et sentiers, parmi lesquels 32 km leur sont strictement réservés. A eux seuls, ces chiffres rendent compte du potentiel que représente la forêt de Soignes pour la promenade et la détente des Bruxellois. Des tables-bancs ont été placées pour améliorer l'accueil du public et (dé)limiter les aires de pique-nique.

Tableau 4.3 : Affectation des voies en forêt de Soignes

Types de voies	Longueur (km)
Toutes voies	143
Voies accessibles aux automobilistes	9
Voies accessibles aux cyclomotoristes	51
Voies accessibles aux cyclistes	89
Voies accessibles aux cavaliers	61
Voies accessibles aux piétons	111

Remarque : la plupart des voies sont à usage mixte

Pour préserver certains biotopes, l'accessibilité est limitée dans les " zones de protection spéciale " (accès limité aux chemins, chiens en laisse) et plus rigoureusement au niveau des réserves naturelles et forestières. Dans le même ordre d'idée, des plans de gestion des zones sensibles des bois et forêts ajustent plus finement l'usage récréatif et la préservation des zones d'intérêt écologique.

Depuis 1999, plusieurs actions ont été menées en Forêt de Soignes, dans le Bois du Laerbeek, dans le Bois de Dieleghem et dans le Poelbos :

- surveillance des chantiers d'exploitation, travaux de rajeunissement de la forêt
- entretien de la voirie (dont réasphaltage), renouvellement de mobilier, maintien de la propreté, abattage d'arbres pour la sécurisation des routes et des chemins de fer
- surveillance des sites (sensibilisation, information et au besoin verbalisation)
- suivi de la population de scolytes, insectes parasites du bois

Des projets de plan de gestion ont été préparés pour la forêt de Soignes et le bois du Laerbeek. L'IBGE a rédigé un Projet de Plan pour la gestion de la Forêt de Soignes dont l'objectif principal est de satisfaire les différentes fonctions paysagère, écologiques, récréative et éducative de la Forêt. Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé ce projet et a demandé à l'IBGE d'organiser une Consultation Publique, réalisée du 15 octobre au 15 décembre 2000. Un nombre relativement important de personnes ont exprimé leur avis sur différentes orientations du projet de Plan. La majorité s'est prononcée :

- en faveur d'un équilibre entre la « hêtraie cathédrale », la « forêt mélangée », les conifères et les clairières
- en opposition à l'augmentation du mobilier forestier
- en faveur d'infrastructures spécifiques adaptées aux VTT et de la réduction des nuisances provoquées par les chiens
- en faveur de la systématisation de sanctions et d'un accroissement de la visibilité des gardes forestiers
- en faveur de l'interdiction totale de la cueillette
- en faveur de la conservation du bois mort au sol

Les trois priorités de gestion choisies par les participants parmi celles précitées sont dans l'ordre :

- « l'ambiance forestière doit à tout prix être préservée »
- « la Forêt de Soignes est avant tout un refuge pour la biodiversité »
- « la Forêt de Soignes a avant tout une fonction sociale ou récréative »

Des modifications à apporter au projet sont actuellement en discussion, pour approbation en fin d'année

2002.

Sources

1. IBGE : "Pour la promotion du patrimoine biologique en Région de Bruxelles-Capitale", Cahier de l'IBGE n°5, 1994.
2. IBGE, Division Nature et Espaces verts : données relatives aux espaces verts, 1997.
3. IBGE, Division Nature et Espaces verts : note interne relative aux premiers résultats du projet "Maillages vert et bleu en Région de Bruxelles-Capitale", 1997.
4. GRYSEELS, M., 1998. "Natuur en Groene Ruimten in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest". In : IRSNB-KBIN & IBGE-BIM, 1998. Qualité de l'Environnement et Biodiversité en Région de Bruxelles-Capitale. Inventaire et suivi de la Flore et de la Faune. Document de travail de l'IRScNB 93, 185 p. : p. 15-33.
5. IBGE : Vers une gestion écologique des parcs régionaux bruxellois, 1999.
6. IBGE : "Maillage vert et bleu, 2000.
7. GRYSEELS, M. 2000. "Région de Bruxelles-Capitale" in : BRICHAU, L., AMEEUW, G., GRYSEELS, M. & PAELINCKX, D. 2000. Carte d'Evaluation Biologique, version 2, Feuilles 31-39. Instituut voor Natuurbehoud et Institut bruxellois pour la Gestion de l'Environnement - Communications de l'Institut voor Natuurbehoud 15, Bruxelles. 203 pag. + 18 feuilles: p.155-175.
8. ULB: « Dépouillement et analyse des questionnaires de participation à la consultation publique sur le Projet de Plan de Gestion de la Forêt de Soignes », 2001.

Autres fiches à consulter

Carnet - Les sols et les paysages bruxellois

- 2. Les paysages urbains
- 3. Degré de verdurisation et espaces verts
- 5. Zone de protection du patrimoine biologique

Auteur(s) de la fiche

FEIJT Caroline, HERICKX Cécile, ONCLINX Françoise.

Relecture

DE VILLERS Juliette, GRYSEELS Machteld.